



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **21 janvier 2008**

Délibération n° 2008-4657

commission principale : déplacements et urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Exposition Alpes 2020, les nouvelles traversées - Subvention à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements

**Rapporteur : Monsieur Buronfosse**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 10 janvier 2008

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 22 janvier 2008

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Vesco, Duport, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Daclin, Laurent, David, Mmes Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Allais, Balme, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bouju, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chevailler, Clamaron, Collet, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme Decieux, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gerin, Gignoux, Gigot, Giordano, Guétaz, Guimet, Hugué, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrère, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mme Nachury, MM. Nissanian, Pacalon, Perret, Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Sardat, Sauzay, Serres, Sturla, Tédori, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Turcas, Vaté, Vincent.

**Absents excusés :** M. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Mme Elmalan (pouvoir à M. Chevailler), MM. Malaval (pouvoir à Mme Bertrix), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Assi (pouvoir à M. Rémond), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Chapas (pouvoir à M. Gigot), Mmes David (pouvoir à M. Pacalon), Decriaud (pouvoir à M. Roche), MM. Desseigne (pouvoir à M. Imbert), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Le Gall (pouvoir à Mme Dubost), Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Mme Spiteri (pouvoir à M. Marquerol), M. Uhlrich (pouvoir à M. Lelièvre).

**Absents non excusés :** MM. Calvel, Lambert, Mme Vessiller, MM. Blein, Béghain, Bonnard, Chaffringeon, Communal-Haour, Mme De Coster, MM. Genin, Girod, Guillemot, Mme Mosnier-Laï, M. Nardone, Mmes Orcel-Busseneau, Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, Petitjean, MM. Philip, Vial, Mme Yéréman.

**Séance publique du 21 janvier 2008****Délibération n° 2008-4657**

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Exposition Alpes 2020, les nouvelles traversées - Subvention à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La liaison ferroviaire Lyon-Turin, soutenue par la Communauté urbaine, est l'un des cinq projets de transport déclarés prioritaires par l'Union européenne. La mise en place d'une telle infrastructure représente un enjeu majeur économique, environnemental et de sécurité. Elle s'annonce également comme un des quatre grands chantiers du XXIème siècle dans les Alpes avec les tunnels de base du Gothard, du Lötschberg et du Brenner.

Par délibération n° 2005-3021 du 14 novembre 2005, la Communauté urbaine a participé, à hauteur de 10 000 €, à la conception de l'exposition intitulée Alpes 2020, les nouvelles traversées et d'un colloque européen réunissant 38 partenaires sur le thème des grands projets de traversées alpines, entre le 8 et le 16 octobre 2005.

L'exposition Alpes 2020 les nouvelles traversées se compose de trois parties :

- la traversée des Alpes : les cols et les premiers tunnels creusés en altitude,
- pour répondre aux exigences d'aujourd'hui, une nouvelle génération de tunnels, dits "de base" : les quatre nouveaux tunnels ferroviaires qui vont métamorphoser la traversée des Alpes,
- les enjeux des transports durables et la politique de l'Union européenne : des transports plus propres, plus sûrs et plus rapides et de grands réseaux transeuropéens de transports.

L'information et la sensibilisation du grand public et des acteurs professionnels locaux aux enjeux associés aux grandes traversées ferroviaires alpines, notamment le Lyon-Turin, sont d'une grande importance dans la compréhension et l'acceptabilité de tels projets.

Dans cette perspective, la chambre de commerce et d'industrie de Lyon a organisé la venue de l'exposition Alpes 2020, les nouvelles traversées du 6 au 26 octobre 2007. De plus, pour favoriser la sensibilisation et la réflexion de tous les professionnels concernés, elle a organisé trois tables rondes consacrées tour à tour au fret, à l'accessibilité voyageurs de Lyon-Saint Exupéry et à l'intermodalité les 10, 17 et 24 octobre 2007. La Communauté urbaine a été conviée à participer à ces rencontres. La chambre de commerce et d'industrie de Lyon publiera les actes correspondants en 2008.

La Communauté urbaine a été sollicitée pour participer financièrement à cette manifestation et à la publication des actes en 2008. Le montant demandé pour la subvention est de 15 000 € nets de taxes à verser à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la participation financière de la Communauté urbaine à l'accueil de l'exposition Alpes 2020, les nouvelles traversées et à l'organisation de trois tables rondes dans les locaux de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, sous forme d'une subvention de 15 000 € nets de taxes versée à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer ladite convention.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 657 380 - fonction 832 - opération 0852.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,